

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. IMPACT SUR LE PAYSAGE ET LES ZONES NATURELLES

L'installation est localisée au sein d'une zone industrielle.

Le projet d'extension comprend en fait 2 extensions du bâtiment U5 qui représenteront une surface au sol très faible (790 m²). Ces dernières s'intégreront parfaitement aux bâtiments existants d'un point de vue architectural.

De plus, ces extensions sont situées au centre du terrain dont dispose ENERSYS et ne seront pas visibles depuis l'extérieur du site. **L'impact paysager du projet est donc nul.**

En ce qui concerne les zones naturelles, le site actuel et le projet n'auront pas d'impact sur les zones naturelles répertoriées autour du site. Le projet d'extension du site n'aura aucun impact sur la faune et la flore locales étant donné qu'il ne modifie pas les superficies des espaces verts (les extensions étant réalisées sur des zones déjà imperméabilisées).

2.2. GESTION DU TRAFIC

Le trafic généré par l'activité du site est de type routier, le site étant desservi uniquement par voie routière. L'approvisionnement et l'expédition des marchandises sont réalisés par camions.

Le trafic est dû aux mouvements liés aux livraisons, aux expéditions et à la présence de personnel. Les flux générés par les différents types de véhicules sont actuellement les suivants :

	Nombres de véhicules / jour en moyenne	Nombres de véhicules / jour au maximum
Camions de livraison	40	60
Camions d'expédition	40	60
Véhicules légers personnel	350	450
Véhicules légers visiteurs	20	30

Aucun trafic supplémentaire n'est prévu dans le cadre du projet d'extension.

Ainsi, le site générera avec le projet un passage sur les axes permettant l'accès au site d'environ 450 véhicules par jour en moyenne soit 900 véhicules dans les deux sens.

Ce flux est négligeable par rapport aux trafics actuels observés sur les voies les plus proches du site.

2.3. GESTION DE L'EAU

Le site de l'établissement est raccordé au réseau public d'adduction d'eau potable, exploité par la société Générale des Eaux.

L'eau est utilisée pour les besoins suivants :

- Domestiques : installations sanitaires (toilettes et douches) et restaurant d'entreprise,
- Alimentation des poteaux incendie et des Robinets d'Incendie Armés,
- Industriels :
 - eaux de refroidissement,
 - eaux de dilution des acides : afin de préparer les électrolytes, l'acide sulfurique pur est dilué à l'eau préalablement déminéralisée,
 - eaux destinées à la fabrication des pâtes,
 - eaux de rinçage des plaques (queues de plaques, rebuts de plaques,...),
 - eaux de nettoyage des sols.

La consommation annuelle d'eau représente au maximum 80 000 m³.

Le projet n'aura pas d'impact sur la consommation d'eau domestique ni sur la consommation d'eau industrielle (étant donné l'absence d'augmentation de la capacité de production).

L'établissement est à l'origine des rejets suivants :

- eaux vannes domestiques renvoyées dans le réseau d'assainissement communal,
- eaux industrielles (constituées principalement par les eaux de douche et des lavabos susceptibles de contenir du plomb et les eaux de process souillées par le plomb ou l'acide sulfurique), traitées par une station de traitement interne avant rejet au réseau communal,

- eaux pluviales de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du site stockées dans un bassin de tamponnement, pré-traitées par un décanteur/déshuileur avant rejet au réseau communal puis à la Scarpe.

Ces rejets font l'objet de mesures régulières dont les résultats sont transmis à l'inspection des Installations Classées.

Le projet n'aura pas d'impact sur le volume ni sur la qualité des eaux vannes et industrielles. Il n'aura pas non plus d'impact sur les rejets d'eaux pluviales du site étant donné que la surface imperméabilisée du site est inchangée (la surface de toiture qui sera ajoutée compense une diminution de surface imperméabilisée).

2.4. GESTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES

Les rejets atmosphériques induits par l'activité d'ENERSYS sont constitués :

- essentiellement des émissions de poussières totales et de poussières de plomb provenant des différents postes de fabrication des batteries,
- des gaz de combustion issus des chaudières et générateurs d'air chaud du site.

Les émissions canalisées contenant des poussières et du plomb sont rejetées à l'atmosphère par un ensemble de 55 cheminées dont 31 sont équipées de systèmes de traitement (dépoussiéreurs/laveurs).

L'ensemble de ces points de rejets fait l'objet de mesures régulières dont les résultats sont transmis à l'inspection des Installations Classées conformément à l'arrêté préfectoral du site. Les valeurs obtenues respectent les valeurs limites imposées au site (concentrations et flux horaires/journaliers). La quantité de plomb annuelle rejetée en 2012 de manière canalisée était d'environ 20 kg.

Le site dispose également de 2 analyseurs permettant le suivi de la concentration en plomb dans l'air sur et autour du site. Les données montrent une diminution des teneurs en plomb dans l'air depuis 2005.

Le projet n'aura pas d'impact sur la quantité de polluants émis à l'atmosphère. En effet, cette dernière est directement liée à la capacité de production du site qui ne sera pas augmentée.

2.5. GESTION DE L'ENERGIE

Les sources d'énergie utilisées pour assurer le fonctionnement des installations sont :

- l'électricité utilisée principalement pour les postes suivants :
 - charge des batteries,
 - force motrice,
 - chauffage.
- le gaz naturel utilisé pour :
 - Le chauffage des ateliers et de certains bâtiments,
 - Le fonctionnement des étuves :
 - La fusion de quelques creusets de plomb en fonderie concast et fabrication d'oxyde de plomb par abrasion.
- dans une moindre mesure, le fioul domestique pour l'alimentation du moteur sprinkler.

Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les consommations énergétiques du site.

2.6. GESTION DES DECHETS

Les déchets générés par l'activité de l'établissement ENERSYS sont majoritairement constitués :

- de déchets contenant du plomb résultant des différentes étapes de la fabrication de batteries,
- de batteries usagées (reprises aux clients ou provenant du site),
- de boues issues de la station de traitement.

A une échelle moindre figurent les déchets résultants des autres matériaux constitutifs des batteries : matériaux ferreux résultant entre autres des coffres métalliques, matières plastiques issues des bacs, couvercles et autres pièces plastiques utilisées pour les batteries, de cartons et papiers provenant notamment des emballages, de palettes bois, de DIB en mélange, de DIS en mélange....

Le projet n'aura pas d'impact sur la typologie ni sur la quantité de déchets générés.

La gestion des déchets sur le site est organisée de manière à privilégier le plus possible les filières de recyclage et valorisation. Le site dispose d'un parc à déchets ainsi que d'emplacements dédiés au stockage de déchets spéciaux.

Chaque déchet produit par ENERSYS a une filière d'élimination bien déterminée avec transporteur et éliminateur agréé. Un registre avec les autorisations de transports et de traitement des déchets est tenu par la société ENERSYS et est à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

2.7. GESTION DES EMISSIONS SONORES

Les émissions sonores liées à l'activité du site proviennent:

- des différents postes de fabrication des batteries,
- des engins de manutention à l'intérieur du site,
- du trafic lié à l'activité du site (livraisons, expéditions, personnel),
- des installations techniques (principalement installations d'extraction et de ventilation, groupes de réfrigération, installations de combustion,...),
- des installations de dépoussiérage.

Plusieurs actions ont été réalisées par le site depuis 2007 pour limiter l'impact sonore du site (réparations des fixations au niveau d'un dépoussiéreur, remplacement des courroies au niveau des générateurs d'air chaud pour supprimer le sifflement généré, contrôles de toutes les ventilations et extractions en toiture, remplacement des compresseurs hors d'usage par des compresseurs moins bruyants...).

La dernière campagne de niveaux sonores date de mai 2013 et fait ressortir une non-conformité en ZER (Zone à Emergence Règlementée) en un point de mesure de nuit. Le site prévoit de mettre en place des caissons insonorisés sur les dépoussiéreurs de l'unité 5. De nouvelles mesures des niveaux sonores seront ensuite réalisées pour vérifier l'efficacité de cette action.

En ce qui concerne le projet, il n'est pas susceptible de créer des sources d'émissions sonores supplémentaires significatives. En effet, seuls un dépoussiéreur et 2 cheminées supplémentaires seront situées à l'extérieur du bâtiment U5. Toutefois, ce bâtiment est situé au centre de la parcelle d'ENERSYS et son éloignement par rapport aux limites de propriété permet d'éviter tout impact sonore supplémentaire vis-à-vis de l'extérieur du site.

2.8. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES (ERS)

Le projet n'ayant pas d'impact sur le type et les quantités de polluants susceptibles d'être rejetés par le site dans l'eau, l'air,... et la dernière ERS ayant été réalisée en 2011, seule une analyse comparative des données sur les rejets du site en 2012 avec les données de l'ERS de 2011 a été réalisée.

Cette analyse comparative montre que les valeurs mesurées dans l'environnement en 2012 sont inférieures à celles prises en compte dans l'ERS réalisée en 2011. Aussi, les conclusions de cette étude restent valables. Toutefois, afin de répondre aux remarques de l'ARS concernant l'étude qui a été réalisée en 2011, une mise à jour de cette dernière sera réalisée pour la fin de l'année 2013.